

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **14 avril 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PICARD.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 67

Nombre de conseillers absents à la séance : 0

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers suppléés :

ETAIENT PRÉSENTS :

Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Roger BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Patrick BOISSET, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Patrick CASAGRANDE, Jean-Pierre CAVANIE, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Audrey CORNET-VARGAS, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Jean-Luc DONEYS, Emmanuel ESTEVES, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Aymeric FAIVRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Isabelle LANTUEJOUL, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Catherine MANHEVAL, Léa MARRE, Laurent MARTRES, Céline MAS, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Christian POULHES, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Stéphanie ROUCHET, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Didier VAILLE, Julien VIDALINC

ETAIT REPRESENTE(E) :

Edwige CAMBOU-FREYSSAC (représentée par Audrey CORNET-VARGAS)

Monsieur Nicolas BONNET a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_049 : ADMINISTRATION GENERALE / ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PICARD

Le Doyen, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, ainsi que l'impose la loi, à l'élection du Président.

Il est précisé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Doyen invite les candidats à la fonction de Président à se faire connaître.

Est candidat :

- M. Patrick CASAGRANDE

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, doit remettre dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 68

Blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 6

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

M. Patrick CASAGRANDE a obtenu 62 (soixante-deux) voix.

M. Patrick CASAGRANDE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé Président d'Aurillac Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de déclarer élu et installé, au terme du premier tour de scrutin, M. Patrick CASAGRANDE en tant que Président d'Aurillac Agglomération ;

- de l'inviter à prendre sa place et sa charge pour présider la suite de la séance et aborder les autres sujets inscrits à l'ordre du jour.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Patrick CASAGRANDE

Nicolas BONNET